

Session budgétaire provinciale – Octobre 2020

Veiller au contrôle de la qualité de l'air dans les salles de classe de notre enseignement provincial

A présent que le Covid-19 s'est invité dans nos vies depuis pas loin de deux ans, nous avons appris à connaître ce virus, ses rythmes et ses revirements parfois surprenants, mais aussi les meilleures manières de s'en protéger. Il faut bien se résigner à l'idée qu'il continuera à influencer fortement notre mode de vie et nos comportements, et qu'il ne sera pas possible, à brève ou à moyenne échéance, d'en revenir tout simplement à la vie « comme avant ».

En effet, surtout depuis l'émergence du « variant delta », il est avéré que la vaccination, pour indispensable qu'elle soit, ne constituera pas, même en cas de couverture optimale de la population, un rempart infranchissable contre de nouvelles contaminations et/ou transmissions de la pathologie. Dès lors, quel que soit le degré d'immunité collective induite par le vaccin, nous devons bien continuer d'appliquer les gestes-barrière aujourd'hui connus : port du masque lorsqu'il s'impose, désinfection des mains et du mobilier, distanciation sociale quand cela est possible, aération des locaux lourdement fréquentés.

Le respect de ces mesures semble particulièrement important dans le monde de l'enseignement, dès lors que le public concerné appartient majoritairement à la tranche d'âge la moins touchée par la vaccination, de sorte que le virus y circule plus librement. Il est permis de penser que l'école est devenue aujourd'hui le principal vecteur de propagation du virus dans notre société.

Des protocoles contraignants et précis ont pourtant été élaborés et déployés en milieu scolaire, obligeant les administrations à organiser la détection et l'écartement des élèves ou étudiants déclarés « positifs » ainsi que des personnes jugées « à risque » pour les avoir côtoyés. L'aération régulière des locaux est également préconisée selon un horaire rigoureux.

Cependant, cette obligation de suspendre les cours afin d'ouvrir les portes et fenêtres à heures fixes, risque bien d'être appliquée de manière moins scrupuleuse en période hivernale, et pour des raisons évidentes la ventilation permanente des locaux sera même souvent impossible une fois le froid revenu. D'autre part, l'injonction d'aérer les salles de classe répond à un horaire linéaire et rigide, ne prenant pas en compte des variables spécifiques comme la superficie des locaux ou leur taux exact d'occupation. Dans certains cas, il serait utile, sinon indispensable, de connaître en temps réel le taux exact de saturation de l'atmosphère ambiante. Or, on sait que la concentration en dioxyde de carbone (CO₂) constitue un indicateur fiable de la présence du Covid-19 dans l'air, d'où l'importance de disposer d'outils mesurant le niveau d'aération des lieux clos. C'est pourquoi il paraît aujourd'hui nécessaire d'équiper tous les établissements d'enseignement d'un nombre suffisant de détecteurs de CO₂, et de les

installer dans tous les locaux sensibles où ils pourront renseigner l'enseignant en fonction dès que le taux d'alerte de 1.000 ppm (part par million) sera atteint.

Pour ces raisons, nous proposons de créditer un article budgétaire d'un euro provisionnel en vue de pourvoir à l'équipement des différents établissements d'enseignement provincial, qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire, de l'enseignement spécialisé ou de la Haute École de la Province de Liège, en détecteurs de CO₂, lesquels devraient être disponibles en nombre suffisant pour que soit assurée une mesure permanente de la qualité de l'air dans tous les locaux scolaires occupés par de larges groupes d'élèves ou d'étudiants.

Marc Delrez

Conseiller provincial PTB

Session budgétaire provinciale – Octobre 2020

Soutenir la relance des secteurs événementiel, culturel et artistique dans le contexte de la reprise d'activités post-covid

La crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés depuis le premier trimestre de 2020 a durement frappé des pans entiers de notre économie. Singulièrement, tout ce qui a trait aux loisirs a été mis à l'arrêt pur et simple pendant de longs mois.

La pandémie semble marquer le pas dans notre pays. Néanmoins, la saison hivernale qui se profile et les chiffres des contaminations repartant à la hausse incitent encore à la prudence quant à l'évolution de la situation. C'est dans ce contexte restant préoccupant que les secteurs événementiel, culturel et artistique reprennent progressivement leurs activités, très récemment et avec de sérieuses limitations dans certains cas. L'extension regrettable du Covid Safe Ticket, qui sera en vigueur en Wallonie le 1er novembre, si elle permettra la tenue de manifestations publiques et privées avec des mesures sanitaires allégées, sera néanmoins un frein à la reprise d'une activité normale, notamment en tenant éloignées certaines catégories de public. De plus, la logistique autour du CST représente un coût important pour les acteurs de ces secteurs dont la santé financière a été lourdement affectée par la crise.

Leur situation reste incertaine, autant que l'est l'évolution de la pandémie. La valeur ajoutée des activités culturelles et festives et leur apport sociétal ont été largement vérifiés pendant leur absence.

Investir dans ces secteurs en les subsidiant, c'est aussi investir dans le bien-être et la santé mentale de chacun d'entre nous, leur importance en matière de ciment social étant d'autant plus importante que la crise climatique a dramatiquement touché notre province cet été, que la crise sanitaire n'est pas terminée et que la situation économique inquiète nombre de nos concitoyens.

Malgré le contexte financier difficile de l'Institution provinciale, nous pensons que les 100.000€ consacrés à l'appel à projet « Place aux artistes » en 2020 et les 85.000€ consacrés en 2021 à un autre appel à projets pour soutenir la relance du secteur culturel, artistique et événementiel étaient, malgré les critiques formulées quant à leur attribution, une aide positive et appréciée dans ce contexte de crise sanitaire. Nous considérons que ce contexte de crise n'est malheureusement pas éteint et proposons donc de créditer un article budgétaire d'un euro provisionnel au titre de « subsides exceptionnels aux secteurs événementiel, culturel et artistique en contexte post-covid ». Il sera crédité en fonction des demandes de soutien des acteurs du secteur et de l'évolution éventuelle des mesures sanitaires.

Catherine Lacomble

Conseillère provinciale PTB

Session budgétaire provinciale – Octobre 2020

Prévenir l'épuisement au travail en Province de Liège

A l'occasion du dernier conclave budgétaire, le gouvernement fédéral a annoncé un plan relatif aux malades de longue durée, où toutes les parties concernées seraient - selon lui - responsabilisées. Le débat n'est pas encore clos mais il apparaît de plus en plus que les entreprises, grandes ou petites, publiques ou privées, vont échapper à toute « responsabilisation » alors que les malades, eux, vont subir des sanctions financières.

Pour le PTB, comme pour les mutuelles et les syndicats, sanctionner les malades ne va pas les soigner ni les ramener plus vite à la vie professionnelle. Bien au contraire, ces sanctions risquent de les éloigner un peu plus du travail en les plongeant dans des situations financières plus difficiles à supporter.

La Province de Liège est un des plus grands employeurs du territoire provincial. A ce titre, elle est contrainte, depuis l'adaptation de la loi bien-être de 2017, de prendre des mesures pour prévenir les risques psychosociaux et les burn-outs. A l'heure où les frais de fonctionnement subissent des coupes dans les différents départements et à l'heure où les départs à la retraite ne sont plus systématiquement remplacés, il est utile et urgent de veiller à ce que l'organisation du travail, son contenu, ses conditions comme les relations interpersonnelles au travail soient finement scrutés et étudiés.

Dans un contexte dégradé, objectiver les cinq sources de risques psychosociaux est primordial pour développer, et ensuite mettre en œuvre, un plan de prévention intégré contre les affections mentales liées au travail. C'est la raison pour laquelle nous proposons de créditer un article budgétaire de l'euro provisionnel au titre de : « Développement d'un plan de prévention intégré contre les affections mentales liées au travail. »

Nous souhaitons par ailleurs entendre le collègue provincial sur :

- le nombre d'agents provinciaux en maladie de longue durée et son évolution durant les 5 dernières années
- le nombre d'agents provinciaux suivant un trajet de réintégration professionnelle
- le nombre de trajets de réintégration professionnelle réussis et le nombre de trajets de réintégration professionnelle qui se sont soldés par une rupture de contrat pour force majeure médicale durant les 5 dernières années.

D'avance merci pour vos réponses.

Marie-Christine Scheen

Conseillère provinciale PTB

Session budgétaire provinciale – Octobre 2020

Intensifier la rénovation et l'extension des Bâtiments scolaires

Les augmentations des prix de l'énergie viennent nous rappeler à quel point l'efficacité énergétique des bâtiments est un investissement utile, écologique et économique. En particulier, les bâtiments scolaires de la Province de Liège ont besoin d'investissements plus intenses et surtout plus rapides.

Le récent mouvement de protestation parmi les enseignants de la Haute-Ecole est venu nous rappeler le manque de locaux et le besoin d'un meilleur taux d'encadrement, particulièrement dans les sections de Kiné et d'Ergothérapie qui ont connu une forte croissance en termes d'inscription ces dernières années.

Si nous avons appris ce week-end qu'une solution provisoire a été trouvée pour l'année en cours, notamment grâce à l'embauche de nouveaux contractuels et à une meilleure distribution des locaux, nous nous interrogeons sur les solutions structurelles qu'envisagent le collège pour résoudre le problème de locaux, de leur quantité comme de leur qualité, notamment énergétique.

Nous constatons que les investissements prévus en 2021 pour le supérieur, annoncés à 4,15 millions d'euros lors du budget initial, ont fini par être réduit à 1,284 millions après modification budgétaire. Et que pour l'année 2022, une petite somme de 640.000€ est budgétisée pour l'enseignement supérieur. Avec en particulier, un tout petit 45.000€ pour le paramédical. Comment expliquez-vous cette évolution ? Pourquoi la Province ne réussit-elle pas à mobiliser de plus grands montants de subsides régionaux et/ou européens pour la rénovation de ses bâtiments scolaires ?

D'avance merci pour vos réponses.

Grégory Piron

Conseiller provincial PTB

Session budgétaire provinciale – Octobre 2020

Proposition d'une taxe sur les surfaces de bureau en Province de Liège

A l'heure où la Province projette pour la première fois un déficit de 2 millions d'euros et où le financement des zones de secours comme celui des cotisations de responsabilisation fait peser des menaces toujours plus sérieuses de difficultés financières, le PTB souhaite qu'un débat s'ouvre également sur une augmentation des recettes et que le plan de convergence qui s'annonce ne soit pas qu'un catalogue de réductions de dépenses.

En premier lieu, il s'agit pour le PTB de plaider pour l'augmentation de la dotation régionale du Fonds des Provinces. Ensuite, nous vous proposons aujourd'hui de soumettre au débat un règlement-taxe sur les surfaces de bureau présentes sur le territoire provincial. Je précise d'ores et déjà que cette taxe existe aujourd'hui dans les communes d'Ottignies-Louvain-La-Neuve et de Waterloo. Ces deux textes sont joints à la question. Les deux textes sont assez semblables : ils exonèrent les 150 premiers mètres carrés et appliquent une taxe de 8€ par m² de surface à partir du 151^e m². Sont exonérés de la taxe occupés par les pouvoirs et organismes publics et affectés à un service public, les bureaux occupés par des asbl, les établissements d'enseignement, de culte et de soins de santé.

Qu'en pensez-vous ? Quelles mesures nouvelles sont envisagées pour accroître les recettes du budget provincial ?

Cathy Craen

Conseillère provinciale PTB

Session budgétaire provinciale – Octobre 2020

Montrer l'exemple en procédant à une réduction de la rémunération des députés provinciaux

Depuis la modification de l'Art. L2212-45. §1er du CDLD en mars 2018, les députés provinciaux reçoivent un traitement dont le montant est égal au montant de l'indemnité parlementaire liée au mandat de député du Parlement wallon. Le montant de cette rémunération est aujourd'hui d'un peu plus de 6000€ net (calculé sur un montant de 9.250 euros brut par mois).

Le salaire médian en Belgique est aujourd'hui de 3.350€ brut par mois. Les députés provinciaux touchent donc un peu moins de 3 fois ce salaire médian. Au-delà du détachement des réalités que cela génère, il y a aujourd'hui une difficulté à demander aux agents de la province de se serrer la ceinture avec, certes un respect de l'indexation, mais avec des frais de fonctionnement toujours plus serrés et une charge de travail en augmentation, vu le non remplacement des départs naturels à la retraite.

Au PTB, nous défendons (et appliquons pour nous-mêmes) des règles salariales pour continuer à vivre comme les travailleurs que nous voulons représenter. Je sais que nous ne tomberons pas d'accord sur cet adage : si on ne vit pas comme l'on pense, on finit par penser comme l'on vit. Mais peut-être pourriez-vous accepter de procéder à une réduction de votre rémunération de 5 % comme ce que vient de décider le parlement flamand sous la pression du PTB. En tous les cas, nous pensons que cela enverrait un message positif vers les travailleuses et travailleurs de la Province. Qu'en pensez-vous ?

Rafik Rassaa

Conseiller provincial PTB

Intervention des chefs de groupe au conseil provincial du 26/10/21

« Il n'y a et n'aura pas, je vous le répète, Monsieur RASSAA, d'incidence sur les travailleurs de la Province. » Cette phrase est extraite du discours prononcé par Katty Firquet, au nom du collège, à l'occasion de la session budgétaire précédente en octobre 2020. Nous sommes un an plus tard, et le budget 2022 est présenté en déficit de 2 millions à l'exercice propre avec une annonce de 370 pertes d'emplois à l'horizon 2024. Certes, il n'y aura pas de licenciements « secs » mais le non remplacement de 100 contractuels et de 270 départs naturels à la retraite n'est pas sans conséquences sur les agents qui continueront à travailler pour la Province. Pour l'exercice budgétaire 2022, pour 52 départs, seuls 27 seront remplacés¹. A cela il faut ajouter une nouvelle compression des frais de fonctionnement de 2,05 millions d'euros (-4,34%) et ce malgré la budgétisation de frais énergétiques en forte hausse. Les conditions de travail des agents provinciaux ne risquent pas de s'améliorer dans ce contexte. Comment osez-vous donc, madame Firquet, prétendre préserver le personnel provincial ? Comment ? A ce propos, le PTB a déposé un amendement budgétaire afin que les autorités provinciales développent un plan de prévention intégré contre les affections mentales liées au travail et espère qu'il recevra le soutien des différentes formations politiques.

Le déficit budgétaire à l'exercice propre est une première depuis de longues années (2008 ?). Et cet événement n'est pas anodin : avec un fonds de réserves encore à 75 millions d'euros, le collège fait le choix conscient d'inscrire son budget en déficit. Il s'oblige ainsi à présenter un plan de convergence concerté avec le CRAC, notre FMI régional, dans les 3 mois. Il espère ainsi démontrer à la région les conséquences de sa décision de lui attribuer le financement des zones de secours. Drôle de manière de négocier. Les plans de convergence sont souvent un catalogue des horreurs : une succession de réductions de dépenses en tout genre : le personnel bien sûr, mais aussi des départements et des services entiers (la mort clinique du département jeunesse est annoncée pour bientôt), les frais de fonctionnement et bien sûr une réduction des subsides. Les autorités provinciales pourront demain se dédouaner de leurs responsabilités en les rejetant sur le CRAC qui leur « imposerait » ces mesures. Aujourd'hui, le collège PS-MR semble complètement avaliser la décision de monter à 60 % dans le financement des zones de secours. Certes, la négociation a permis positivement de réduire les demandes initiales de prendre la charge des 100 %, mais le collège ne communique toujours pas sur une négociation avec les autorités fédérales. L'année passée, le prétexte était l'absence de gouvernement « officiel » et d'interlocuteur de l'autre côté de la table. Mais la Vivaldi vient de célébrer une année d'existence. Nous invitons donc le collège à exiger, avec l'APW, une renégociation avec le fédéral, certainement pour préparer l'après 2024.

Afin d'éviter que ces débats budgétaires ne se limitent dorénavant qu'à des réductions de dépenses, nous souhaitons avec le PTB ouvrir un débat sur les recettes de la Province. Et contrairement à ce que prétend Mme Firquet, le PTB n'a jamais avancé de taxe de millionnaires dans cette enceinte. Bien sûr, nous sommes fiers de la défendre au niveau fédéral. Je ne sais pas si votre mention récurrente de cette taxe n'est pas due à votre peur de potentielle contribuable. Je ne sais pas. Mais arrêtez s'il vous plaît de colporter des mensonges.

Je reviens à notre souci de rechercher de nouvelles recettes pour la Province. En premier lieu, il s'agit pour le PTB de réclamer un refinancement du fonds des provinces. Ensuite, il s'agit de faire participer les épaules les plus larges sur le territoire au financement des missions provinciales. C'est donc dans ce cadre que nous avons déposé une proposition de règlement-taxe pour faire contribuer les grands propriétaires immobiliers avec une taxe sur les (grandes)

1 Ils viennent s'ajouter aux 27 départs actés en 2021 avec 17 remplacements

surfaces de bureau. La grande révolutionnaire marxiste-léniniste Florence Reuter l'a fait voter dans sa commune de Waterloo. J'ai entendu la réponse circonstanciée de Monsieur Klenkenberg et ses réserves juridiques mais j'espère néanmoins que nos débats en 5^e commission seront fructueux. Autre taxe: la taxe sur les agences bancaires est aussi régulièrement évoquée lors de nos débats budgétaires mais elles ne change pas d'un iota et son rendement ne s'améliore pas significativement. Toujours dans ce cadre de recherches de mesures alternatives, nous avons proposé que les députés provinciaux réduisent leur rémunération de 5 % comme les députés en Flandre viennent d'y concéder. Nous pensons que cela enverrait aussi un message positif aux travailleuses et travailleurs de la Province. Et oui, madame Firquet, ce sont certes des sommes symboliques en regard de celles nécessaires au financement des zones de secours. Mais le gap qui s'approfondit d'année en année entre les citoyens et les élus n'est pas étranger aux salaires perçus dans les différents exécutifs et parlements de Belgique. Vous pouvez railler nos propositions, me traiter de démagog, populiste et autre insulte de bas étage, mais rester dans vos tours d'ivoire dorées prépare les désenchantements démocratiques de demain.

Enfin, j'aimerais terminer par évoquer la longue liste de restrictions que les liégeois.es vont subir : les subsides dans le domaine de la culture sont réduits de 200.000€, ceux vers les associations sportives de 123.000€. Les subsides à destination du château de Jehay sont réduits de 71.000€, pour l'ORW ce sont 57.000€ en moins, pour l'OPRL 30.000€ en moins. Et fait très étonnant après la catastrophe vécue cet été, la réduction de 40.000€ des frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie. J'ajoute enfin que les dépenses de transfert dans le domaine des interventions sociales et liées aux familles est réduit de quasi 250.000€ ! C'est certain, les aides provinciales dans ses diverses compétences vont subir dans les années à venir une période de vaches maigres. Nous avons une nouvelle fois déposer une proposition d'amendement budgétaire pour venir en aide au secteur culturel, artistique et événementiel qui subit toujours les conséquences de la crise sanitaire avec notamment l'imposition regrettable du CST.

Je clôture en invoquant les investissements. On est loin des niveaux d'investissements de la précédente mandature. C'est d'autant plus regrettable qu'une série de subsides régionaux et européens s'ouvrent pour financer notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics, en particulier les nombreux bâtiments de l'enseignement provincial. A la veille de la COP26 et à l'heure où les prix de l'énergie explosent, il nous paraît important de rappeler que l'efficacité énergétique est un investissement durable social et économique. Il est d'ailleurs considéré comme hors-balise par la tutelle et il n'y a donc aucune difficulté pour emprunter un peu plus pour financer ces investissements si nécessaires.

Je termine en m'adressant aux agents provinciaux. D'abord, au nom du PTB, je souhaite remercier celles et ceux qui ont été contraints de confectionner ces budgets dans la douleur, je veux également vous témoigner de tout notre soutien dans cette période difficile. Ensuite, je souhaite vous dire ceci : les socialistes et les libéraux qui, ici, prétendent vous défendre contre les décisions extra-provinciales, extra-terrestres à les entendre par moment, ceux-là logent dans les mêmes partis que leurs complices à la Région ou au Fédéral, gouvernements et parlements. L'arrogance avec laquelle ils ont pris l'habitude de répondre aux propositions, questions et amendements du PTB, ne m'atteint pas. Mais n'acceptez pas ces restrictions budgétaires comme nous ne l'acceptons pas avec vous. Ce budget contre lequel nous voterons, sera, je le souhaite, le début d'une mobilisation pour revenir à un service public provincial performant et doté d'un personnel apaisé, formé et suffisant.

Rafik RASSAA, chef de groupe PTB

Communiqué de presse PTB

Perte d'emplois, baisse des subsides et réduction des frais de fonctionnement : le PTB s'oppose au budget provincial d'austérité présenté le collège PS-MR

Ce jeudi, le PTB a voté contre le budget d'austérité présenté par le collège provincial PS-MR. Rafik Rassaa, chef de groupe PTB a exprimé son profond désaccord avec les choix anti-sociaux de la majorité à la tribune du conseil provincial : « Perte d'emplois - 370 pertes à l'horizon 2024 - réduction linéaire des frais de fonctionnement de 15 %, baisse de dizaines de subsides : l'austérité budgétaire est bien-là et elle se fait aux dépens du personnel et de la qualité des aides et services provinciaux. »

Et d'évoquer la longue liste de restrictions que les liégeois.es vont subir : les subsides dans le domaine de la culture sont réduits de 200.000€, ceux vers les associations sportives de 123.000€. Les subsides à destination du château de Jehay sont réduits de 71.000€, pour l'ORW ce sont 57.000€ en moins, pour l'OPRL 30.000€ en moins. Et fait très étonnant après la catastrophe vécue cet été, la réduction de 40.000€ des frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie. Enfin, les dépenses de transfert dans le domaine des interventions sociales et liées aux familles est réduit de quasi 250.000€ ! C'est certain, les aides provinciales dans ses diverses compétences vont subir dans les années à venir une période de vaches maigres.

Le financement des zones de secours reste toujours la raison invoquée par le collège pour justifier toutes ses mesures d'austérité budgétaire et – fait nouveau – son déficit de 2 millions. Et Rafik Rassaa d'ajouter : « Le déficit budgétaire à l'exercice propre est une première depuis de longues années. Avec un fonds de réserves encore à 75 millions d'euros, le collège fait le choix conscient d'inscrire son budget en déficit. Il s'oblige ainsi à présenter un plan de convergence concerté avec le CRAC, notre FMI régional, dans les 3 mois. Il espère démontrer à la région les conséquences de sa décision de lui attribuer le financement des zones de secours. Drôle de manière de négocier. Nous nous opposons à ce choix car les plans de convergence sont souvent un catalogue des horreurs. Les autorités provinciales pourront demain se dédouaner de leurs responsabilités en les rejetant sur le CRAC qui leur « imposeraient » de nouvelles mesures d'austérité. Nous continuons à demander une renégociation avec le fédéral, certainement pour préparer l'après 2024. »

Le PTB a, par ailleurs, saisi l'occasion de cette session budgétaire pour avancer plusieurs questions et amendements. Tout en remerciant le personnel provincial, obligé de confectionner dans la douleur un budget toujours plus contraint, le PTB a déposé un amendement budgétaire afin que les autorités provinciales développent un plan de prévention intégré contre les affections mentales liées au travail. Il est effectivement à craindre que la pression sur les agents va augmenter avec la dégradation de leurs conditions de travail. Dans un contexte de crise sanitaire rémanente, le PTB a également proposé qu'une somme soit attribuée à la relance des secteurs événementiel, culturel et artistique qui vont encore subir la regrettable extension du Covid-Safe-Ticket. Un amendement budgétaire a également été déposé pour financer l'équipement des différents établissements d'enseignement provincial en détecteurs de CO2. Face au ralentissement des investissements et face à l'explosion des prix de l'énergie, le PTB a souhaité insister sur l'urgence d'investissements plus massifs et rapides dans la rénovation des bâtiments provinciaux, en particulier les bâtiments scolaires le plus vétustes.



Les gens d'abord, pas le profit

Enfin, le groupe PTB a défendu deux propositions nouvelles : un nouveau règlement-taxe, inspiré des communes d'Ottignies-Louvain-La-Neuve et de Waterloo, pour faire contribuer les grands propriétaires immobiliers de (grandes) surfaces de bureau sur le territoire provincial et une proposition de réduction de 5 % des rémunérations des députés provinciaux, comme celle que viennent de concéder les députés à la Région Flamande.

Et Rafik Rassaa de conclure « Les socialistes et les libéraux à la Province prétendent défendre les agents provinciaux contre des décisions extra-provinciales, extra-terrestres à les entendre par moment, alors qu'ils logent dans les mêmes partis que leurs complices à la Région ou au Fédéral, gouvernements et parlements. Nous espérons que ce budget, contre lequel nous votons, sera le début d'une mobilisation pour revenir à un service public provincial performant et doté d'un personnel apaisé, formé et suffisant. »

Contact presse :

Rafik RASSAA 0486589853